

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3349

12 novembre 2014

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l.	160706	BO-IT S.à r.l.	160713
AB Acquisitions Luxco 4 S.à r.l.	160713	BRE/Asia NQ S.à r.l.	160713
AB Acquisitions Luxco 5A S.à r.l.	160706	BSI & Venture Partners Capital Management General Partner S.à r.l.	160707
AB Acquisitions Luxco 6 S.à r.l.	160706	BUSI Luxembourg S.A.	160713
AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l.	160706	B&W PGG Luxembourg Canada Holdings	160748
AB Acquisitions Luxco 8 S.à r.l.	160708	B&W PGG Luxembourg Finance	160749
AB Acquisitions Luxco 9 S.à r.l.	160708	CapClient Holdings S.à r.l.	160707
AB Exploitation	160752	Capsugel FinanceCo	160707
Acire S.A.	160708	Catalyst Alpha 5 S.à r.l.	160713
African Equities	160712	Central European Warsaw Investment S.à r.l.	160722
African Hospitality	160710	CG Lux Production	160721
AIEREF Holding 1 S.à r.l.	160752	Cogexim S.A.	160710
Ambiente Bad & Heizung	160709	Giochi Preziosi Lussemburgo S.A.	160707
AM Mining	160709	LIDL Belgium GmbH & Co. KG - Niederlassung Strassen	160711
Apel Real Estate S.A.	160709	Permira Credit Solutions II Master Sub S.A.	160725
ARCIS Applications et Recherches Communales en Ingénierie et Services	160709	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	160712
Asteco S.A.	160710	Sun European Investment I S.à r.l.	160714
Auber S.A.	160710	Thot SA	160739
Aurora Finance S.A.	160711	Venista Management S.A.	160712
Aux 1001 Merveilles S.à r.l.	160709	Wallis Estate	160750
Aux 1001 Merveilles S.à r.l.	160711	Westa Isic S.A.	160706
Avalon Investment Sàrl	160752		
Baby Company S.A.	160707		
Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l.	160710		
Barnes & Fitch S.à r.l.	160712		
BB International S.A.	160708		

AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.313.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159471/10.

(140181652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

AB Acquisitions Luxco 5A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.152.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159475/10.

(140181648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 173.850.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159477/10.

(140181646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

AB Acquisitions Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 173.851.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159476/10.

(140181647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Westa Isic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.326.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires tenues en date du 6 octobre 2014 que l'adresse de la société a changé et est désormais la suivante:

15, rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159403/14.

(140180605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

CapClient Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.422.

Le bilan au 30 Juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Octobre 2014.

Référence de publication: 2014159561/10.

(140181361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.180.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160841/10.

(140182680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Capsugel FinanceCo, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 160.993.

EXTRAIT

L'associé de la société a changé de dénomination de Capsugel Holdings S.A. en Capsugel Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160099.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2014159560/15.

(140181166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

BSI & Venture Partners Capital Management General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.470.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159552/9.

(140181788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Baby Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.507.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BABY COMPANY S.A.

Référence de publication: 2014159537/10.

(140181881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

AB Acquisitions Luxco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 178.008.

Les comptes annuels de 11 juin 2013 à 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159478/11.

(140181645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

AB Acquisitions Luxco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 180.688.

Les comptes annuels de 25 septembre 2013 à 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159480/11.

(140181643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Acire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.396.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014159484/16.

(140181495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

BB International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 159.490.

Suite à la dénonciation du contrat de domiciliation, Experta Corporate and Trust Services S.A., agissant en sa qualité d'agent domiciliaire, déclare que le siège social de la société BB INTERNATIONAL S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159 490, n'est plus situé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Pour: BB INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014159542/16.

(140181435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Ambiente Bad & Heizung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 13, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159497/10.

(140182026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Apel Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 185.012.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159499/10.

(140181895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

ARCIS Applications et Recherches Communes en Ingénierie et Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 83.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARCIS Applications et Recherches Communes en Ingénierie et Services SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014159502/11.

(140181260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

AM Mining, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12c, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.760.

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, au 12c, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec date d'effet au 13 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159495/11.

(140181369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Aux 1001 Merveilles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 29-31, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.380.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 octobre 2014.

AUX 1001 MERVEILLES S.A.R.L.
L-4761 PETANGE

Référence de publication: 2014159518/12.

(140181364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

African Hospitality, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 183.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 octobre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014159488/11.

(140181262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Asteco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 127.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159512/10.

(140181963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 159.863.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l.

Référence de publication: 2014159523/10.

(140181129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Auber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 121.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159515/10.

(140181970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Cogexim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 114.023.

Par la présente, je soussigné Monsieur Alain BARTHOLME vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme COGEXIM S.A., constituée en date du 26 janvier 2006, suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C - N° 878 du 4 mai 2006, ayant son siège social au 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B114023.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Alain BARTHOLME.

Référence de publication: 2014159596/13.

(140181187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Aurora Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 11.335.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159517/10.

(140181735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Aux 1001 Merveilles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 29-31, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.380.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 octobre 2014.

AUX 1001 MERVEILLES S.A.R.L.

L-4761 PETANGE

Référence de publication: 2014159519/12.

(140181370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

LIDL Belgium GmbH & Co. KG - Niederlassung Strassen, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8009 Strassen, 7, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.309.

AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass die Gesellschaft per Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 entschieden hat, eine Zweigniederlassung der Gesellschaft, mit Benennung „LIDL BELGIUM GmbH Sc Co KG - Niederlassung Strassen“ in L-8009 Strassen, route d'Arlon 7 zu gründen (nachstehend „die Zweigniederlassung in Strassen“).

Diese Zweigniederlassung der Gesellschaft wird folgende Aktivität ausführen: Handel mit und Vertrieb von Waren aller Art, einschließlich aller food- und nonfood-Artikel.

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Boudewijn van den Brand, geboren am 10. Mai 1976 in Veghel, die Niederlande, mit beruflicher Anschrift in L-4670 Differdange, 170A rue de Soleuvre, durch Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") der Zweigniederlassung in Strassen ernannt wurde.

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Wolfgang Hennen, geboren am 23. September 1972 in Trier (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in L-4670 Differdange, Rue de la Soleuvre, 170A, durch Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") der Zweigniederlassung in Strassen ernannt wurde.

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Peter Isaac, geboren am 19. März 1967 in Lokeren (Belgien), mit beruflicher Anschrift in L-4670 Differdange, Rue de la Soleuvre, 170A, durch Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") der Zweigniederlassung in Strassen ernannt wurde.

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Dirk Heylen, geboren am 4. September 1971 in Geel (Belgien), mit beruflicher Anschrift in L-4670 Differdange, Rue de la Soleuvre, 170A, durch Geschäftsführerbeschluss vom 8. September 2014 als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") der Zweigniederlassung in Strassen ernannt wurde.

Diese Zweigniederlassung wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern vertreten, wobei die Unterschrift von Herrn Boudewijn van den Brand zwingend erforderlich ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014159846/32.

(140181125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 septembre 2014

En date du 24 septembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Thierry Fromes de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Benjamin Owen Orndorff, gérant

- Monsieur Keith Ranger Dolliver, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Springboard Finance Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014159253/18.

(140180342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

African Equities, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 octobre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014159486/11.

(140181345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Barnes & Fitch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.378.

Les comptes annuels au 31 Juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159524/10.

(140181625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Venista Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.821.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 2014

1. La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de M. Marc Besch démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2020.

Fait à Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour VENISTA MANAGEMENT S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014159384/15.

(140180613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

BRE/Asia NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.659.

Les comptes annuels de la société BRE/Asia NQ S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159549/10.

(140181232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

BO-IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.981.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BO-IT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014159547/12.

(140181349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

BUSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 48.828.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159555/10.

(140181940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Catalyst Alpha 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 134.794.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014159567/12.

(140181744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

AB Acquisitions Luxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 146.217.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159473/10.

(140181650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Sun European Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 190.860.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of October.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

I. Commodore European Investment Co. I S.à r.l., a company having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 187627,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

II. Ensign European Investment Co. I S.à r.l., a company having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 187623,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

III. Admiral European Investment Co. I S.à r.l., a company having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 187625,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

IV. Plenum Partners. S.L., a company incorporated under Spanish law, having its registered office at calle Velázquez, 47-7º planta, Madrid, Spain., registered with the Registro Mercantil de Madrid, under number B85-116671,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, through their proxyholder, declare to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which they have established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (individually and collectively, "Investments"); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company may in addition establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these Investments or the assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii)

enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciatively and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto. The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Sun European Investment I S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers", each individually a "Manager B").

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the board, if any, shall have a casting vote.

The Managers will physically attend the Board meetings in the Grand Duchy of Luxembourg.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the individual signature of a Manager A or by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

The meetings of the members will be physically held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

6,554 (six thousand five hundred and fifty-four) shares have been subscribed by Commodore European Investment Co. I S.à r.l., prenamed;

2,389 (two thousand three hundred and eighty-nine) shares have been subscribed by Ensign European Investment Co. I S.à r.l., prenamed;

3,307 (three thousand three hundred and seven) shares have been subscribed by Admiral European Investment Co. I S.à r.l., prenamed;

250 (two hundred and fifty) shares have been subscribed by Plenium Partners. S.L., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed Managers A of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Marc LIESCH, born in Luxembourg, on 22 July 1954, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Mr. Laurent MARASCHIN, born in Luxembourg, on 31 August 1971, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

2) The following persons are appointed Managers B of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Peter A. HEAPS, born on 05 June 1962 in Preston, UK, with professional address at 5 Beach Lane, 2283 West Bay Road, PO Box 30872, Grand Cayman KY1-1204, Cayman Islands;

- Mr. Pedro Alejandro SANABRIA SMITH, born on 27 December 1977 in Madrid, Spain, with professional address at calle Velázquez, 47-7° planta, Madrid, Spain.

3) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholders have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le trois octobre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

I. Commodore European Investment Co. I S.à r.l., une société ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 187627,

ici représentée par Mr. Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

II. Ensign European Investment Co. I S.à r.l., une société ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 187623

ici représentée par Mr. Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

III. Admiral European Investment Co. I S.à.r.l., une société ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 187625

ici représentée par Mr. Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

IV. Plenium Partners S.L., une société ayant son siège social à calle Velázquez, 47-7° planta, Madrid, Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Madrid, Espagne, sous le numéro B85-116671,

ici représentée par Mr. Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «Investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de vocation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Sun European Investment I S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger

se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante.

Les gérants assisteront physiquement aux réunions du Conseil au Grand Duché de Luxembourg.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un Gérant A ou par la signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les réunions des associés se tiendront physiquement au Grand Duché de Luxembourg.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et libération

6,554 (six mille cinq cent cinquante-quatre) parts sociales ont été souscrites par Commodore European Investment Co. I S.à r.l., préqualifiée;

2,389 (deux mille trois cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ont été souscrites par Ensign European Investment Co. I S.à r.l., préqualifiée;

3,307 (trois mille trois cent sept) parts sociales ont été souscrites par Admiral European Investment Co. I S.à r.l., préqualifiée;

250 (deux cent cinquante) parts sociales ont été souscrites par Plenium Partners SL, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Résolutions des associés

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc LIESCH, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Monsieur Laurent MARASCHIN, né à Luxembourg, le 31 août 1971, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

2) Sont nommés gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Peter A. HEAPS, né le 5 juin 1962 à Preston, GB, avec adresse professionnelle au 5 Beach Lane, 2283 West Bay Road, PO Box 30872, Grand Cayman KY1-1204, Cayman Islands

- Monsieur Pedro Alejandro SANABRIA SMITH, né le 27 décembre 1977 à Madrid, Espagne, avec adresse professionnelle à calle Velázquez, 47-7° planta, Madrid, Spain.

3) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 octobre 2014. Relation GRE/2014/3943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014159259/396.

(140180312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

CG Lux Production, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 13, am Stach.

R.C.S. Luxembourg B 146.398.

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Benigno PEREZ CARRASCO, indépendant, demeurant à L-5418 Ehnen, 13, am Stach.

Le comparant déclare être le seul et unique actionnaire de la société anonyme CG LUX PRODUCTION, ayant son siège social à L-5836 Alzingen, 3, rue Nicolas Wester, constituée suivant acte notarié du 12 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1358 du 14 juillet 2009.

Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Le comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions, prises chacune séparément, et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-5418 Ehnen, 13, am Stach.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Wormeldange.»

Déclaration

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. PEREZ CARRASCO, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 09 octobre 2014. Relation: REM/2014/2225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159590/36.

(140181781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.730.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of the month of September.

Before Us, Maître Roger Arrensdorf, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Central European Warsaw Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (the "RCS") under the number B 106.730, and having a share capital of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on March 10, 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 714 on July 19, 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended on November 22, 2012 pursuant to a deed of the Notary Francis Kessler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 154 on January 22, 2013.

There appeared:

1) Central European Participation S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 2, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of eight million two hundred seventy-five thousand two hundred Euro (EUR 8,275,200.-) and registered with the RCS under the number B 104.952,

here represented by:

1) Mister Christopher Collo, head of accounting, residing professionally in Luxembourg, L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire,

2) Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.a.r.l. (RC B103.370), having its registered office in L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire, itself represented by Natalie Naughton, legal officer, residing professionally in Luxembourg, L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

named on the extraordinary general meeting of the 3rd of December 2013, published in the said Memorial C, number 533 of the 27th of February 2014, with power of joint signature regarding article 11 of the statutes of the company.

2) Central European Participation II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 2, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of ten million one hundred twenty-five thousand fifty Euro (EUR 10.125.050,00) and registered with the RCS under number B 120.155,

here represented by:

1) Mister Christopher Collo, head of accounting, residing professionally in Luxembourg, L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire,

2) Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.a.r.l. (RC B103.370), having its registered office in L-1523 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire, itself represented by Natalie Naughton, legal officer, residing professionally in Luxembourg, L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

named on the extraordinary general meeting of the 3rd of December 2013, published in the said Memorial C, number 533 of the 27th of February 2014, with power of joint signature regarding article 10 of the statutes.

(hereinafter collectively referred as the Shareholders).

The Shareholders have unanimously requested the undersigned notary to record the following:

I. That twenty thousand (20,000.-) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. Decision to modify the date of the current financial year of the Company.
3. Decision to modify the date of the subsequent financial years of the Company
4. Subsequent amendment to article 15 of the Articles of the Company in order to reflect the decision adopted under items 2 and 3.
5. Miscellaneous.

160723

First Resolution

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance to the Meeting.

Second Resolution

The Shareholders resolve to change the end of the Company's current financial year from the 30th of November 2014 to the 31st December 2014 so that the current financial year shall cover the period running from the 1st December 2013 to the 31st December 2014.

Third Resolution

Following the previous resolution and for the avoidance of doubt, the Shareholders resolve that the financial year of the Company will now start on the 1st January and will finish on the 31st December of the next years.

Fourth Resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 15 of the Articles which shall therefore be read as follows:

“ **Art. 15. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 750 Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Central European Warsaw Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S Luxembourg) (le RCS) sous le numéro B 106.730, et ayant un capital social de cinq cent mille Euros (EUR 500,000.-) (la Société). La Société a été constituée le 10 mars 2005 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 714 du 19 juillet, 200 5. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 22 novembre 2012, suivant un acte du notaire Francis Kessler, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 154 le 22 janvier 2013.

Ont comparu:

1) Central European Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de huit millions deux cent soixante-quinze mille deux cents Euros (EUR 8,275,200.-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 104.952.

ici représenté(e) par:

1) Monsieur Christopher Collo, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire,

2) La société Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. (RC B103.370), avec siège social à L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire, représentée par Natalie Naughton, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire,

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2013, publiée au dit Memorial C numéro 533 du 27 février 2014, habilités à engager la société par leur signature conjointe sur base de l'article 11 des statuts de la société.

2) Central European Participation II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du

Luxembourg, ayant un capital social de dix million cent vingt-cinq mille cinquante Euros (EUR 10.125.050,00) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 120.155.

ici représenté(e) par:

1) Monsieur Christopher Collo, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire,

2) la société Pramerchia Luxembourg Corporate Directorship S.à.r.l. (RC B103.370), avec siège social à L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire, représentée par Natalie Naughton, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2013, publiée au dit Memorial C numéro 533 du 27 février 2014, habilités à engager la société par la signature conjointe sur base de l'article 10 des statuts de la société.

(ci-après collectivement les Associés).

Les Associés ont unanimement requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille Euros (EUR 500,000,-) sont dûment représentées à cette Assemblée laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Décision de modifier la date de l'actuelle année sociale de la Société.
3. Décision de modifier la date des années sociales suivantes de la Société.
4. Modification subséquente de l'article 15 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions adoptées aux points 2. et 3. ci-dessus.
5. Divers.

Première Résolution:

L'entière du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux convocations, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième Résolution:

Les Associés décident de modifier la date de fin de l'actuelle année sociale de la Société du 30 novembre 2014 au 31 décembre 2014 afin que l'actuelle année sociale de la Société couvre la période du 1^{er} décembre 2013 au 31 décembre 2014.

Troisième Résolution:

En conséquence de la résolution qui précède et afin d'éviter toute confusion, les Associés décident que l'année sociale de la Société débutera, à présent, le 1^{er} Janvier et se finira le 31 décembre de chaque année.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 15 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de 750 Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Signé: COLLO, NAUGHTON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 46187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159568/162.

(140181725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Permira Credit Solutions II Master Sub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 190.859.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of September,

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Permira Credit Solutions II Master L.P. 1, a limited partnership, having its registered office at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 6DJ, Channel Islands and registered with the Guernsey limited partnership register under number 2147,

Referred to hereafter as the "Sole Shareholder",

Represented by Mr. Jan MERCKX, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following articles of incorporation of a société anonyme:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation of Permira Credit Solutions II Master Sub S.A. (the "Company"), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg Law") including the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law") and by its articles of incorporation as amended from time to time (the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 The Board of Directors (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment company and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) notes, loans and debt securities, the whole or any part of the stock, shares, debentures, debenture stock, bonds and other securities, rights, instruments and or investments of any nature whatsoever issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind including interests in partnerships or other entities and derivations and swaps and to hold the same, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any corporate body in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) class A shares ("Class A Shares") with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter - together with any Class B Shares in issue at the relevant time - referred to as the "Shares").

5.2 In these Articles:

5.2.1 The "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares;

5.2.2 The "Class B Shares" means the class B shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share;

5.2.3 The "Class A Shareholders" means the holders at the relevant time of the Class A Shares;

5.2.4 The "Class B Shareholders" means the holders at the relevant time of the Class B Shares (if any).

5.3 Authorised Capital

5.3.1 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is one thousand euros (EUR 1,000.-).

5.3.2 The Board of Directors is authorised to issue B Class Shares ("Board Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after 18 September 2014 provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Board of Directors may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Board Issued Shares and may issue the Board Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Board of Directors may determine, subject to the 1915 Law.

5.3.3 The Board of Directors is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this Article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to Article 5.3.2;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Board Issued Shares and enacting any issue of Board Issued Shares before a notary.

5.4 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

5.5 In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

5.6 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by the 1915 Law.

6. Shares.

6.1 The Shares shall be in registered form.

6.2 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at its registered office. The register will contain, among other things, the name of each Shareholder, its address, the number and class of Shares owned and the paid up amount of each Share.

6.3 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.4 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 A Shareholder shall not make any Disposal without the consent in writing at the Board of Directors.

7.2 To the fullest extent permitted by Luxembourg Law, any purported transfer by a Shareholder of all or any part of its Shares made in breach of the requirements of this Article 7 shall be null and void and of no force or effect.

7.3 "Dispose" means, in relation to any Share or any legal or beneficial interest in any Share to:

- a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;
 - b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;
 - c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
 - d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the share; or
 - e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing,
- and "a Disposal" and "Disposed of" shall be construed accordingly;

7.4 "Encumbrance" means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditor

8. Board of directors or sole director.

8.1 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a board of directors (the "Directors", each a "Director", together the "Board of Directors") consisting of at least three members, who need not be Shareholders, composed of one or more A Director(s) (the "A Director(s)") and one or more B Director(s) (the "B Director(s)").

8.2 In the case where the Company is incorporated by a Sole Shareholder (as defined hereafter) or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single Shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one Shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time

8.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed only in the case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election

8.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

9. Meetings of the board of directors.

9.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

9.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

9.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

9.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

9.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

9.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

10. Powers of the board of directors.

10.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

10.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

10.3 If there is only one Shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions

11. Representation of the company.

11.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signature of any A Director acting individually or any B Director acting jointly with any A Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any A Director acting individually or any B Director acting jointly with any A Director or by the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

11.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

13. Statutory auditor.

13.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors who need not be Shareholders.

13.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

13.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

14. Powers of the general meeting of shareholders.

14.1 The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person (the "Sole Shareholder"). The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company. If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

14.2 In case of plurality of shareholders, any properly constituted meeting of the Shareholders (a "Shareholders' Meeting") shall represent the entire body of Shareholders.

14.3 A Shareholders' Meeting shall deliberate only on the matters which are not reserved to the Board of Directors by the Articles or by the 1915 Law.

15. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders (the "AGM") will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last business day of October at 4 pm. If that day is a public holiday in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

16. Other general meeting.

16.1 The Board of Directors may convene other general meetings of the Shareholders ("EGMs").

16.2 Such meetings must be convened if Shareholders representing one fifth of the Company's capital so require.

17. Convening notice.

17.1 A Shareholders' Meeting is convened by the Board of Directors by way of a written notice setting out for the agenda of the meeting and sent by registered post at least 8 days prior to the meeting to the address of the Shareholders, as indicated in the register of Shareholders.

17.2 If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

18. Presence, Representation.

18.1 All Shareholders are entitled to attend and speak at all Shareholders' Meetings.

18.2 A Shareholder may act at any Shareholders' Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or e-mail as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

19. Vote.

19.1 Each Share entitles the holder thereof to one vote.

19.2 Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the Shareholders' Meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

19.3 Unless otherwise provided by Luxembourg Law or by the Articles, all resolutions of the Shareholders' Meeting shall be taken by a simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

20. Extraordinary general meeting.

20.1 An EGM convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the Shares are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, if any, the wording regarding the amendments to the objects and the form of the Company.

20.2 If the first of the conditions in Article 20.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

20.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds majority of the votes cast.

20.4 Resolutions to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the Shareholders, subject to any other provisions of the 1915 Law.

21. Minutes.

21.1 The minutes of a Shareholders' Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

21.2 Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Board of Directors.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

22. Financial year.

22.1 The Company's financial year starts on 1 July and ends on the 30 June of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 30 June 2015 (all dates inclusive).

22.2 The Board of Directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss account of the Company. The Board of Directors will submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the AGM to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

23. Adoption of financial statements.

23.1 The Board of Directors shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn up in accordance with the 1915 Law.

23.2 Those financial statements shall be submitted for adoption to the AGM. The AGM shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

24. Distribution on shares.

24.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when and as long as the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

24.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders on the recommendation of the Board of Directors declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

24.3 The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

24.4 Any distribution or payment by the Company in respect of the Shares (including any dividend and any distribution or payment on a redemption or cancellation of Shares and any payment on a liquidation or dissolution of the Company) shall be distributed in the following order of priority:

24.4.1 any Income Distribution shall be distributed to the holders of the Class A Shares, pro rata; and

24.4.2 any Equity Distribution shall be distributed to the holders of the Class B Shares, pro rata.

24.5 "Equity Distribution" means a distribution or payment which is sourced from the UK Proportion of all income, proceeds or receipts of the Company which would have been treated as taxable to the Company under UK capital gains principles (ignoring the availability of any specific relief from taxation under such principles) if the Company had been a UK tax resident individual (a "Capital Gain") less the UK Proportion of the Company's costs, charges, expenses and disbursements excluding in respect of taxation which is not attributable to Capital Gains (determined, to the extent necessary, on a just and reasonable basis).

24.6 "Income Distribution" means any distribution or payment other than an Equity Distribution.

24.7 "UK Proportion" means such proportion as the Board of Directors may determine.

24.8 The Company and its Shareholders and the Board of Directors shall rely on advice from an expert appointed by the Board of Directors as to what income and receipts constitute a Capital Gain.

24.9 Payments made by the Company in respect of its Shares may be made in kind or in specie at the discretion of the Board of Directors provided that all Shareholders are treated equally. Any payments made in kind or in specie by the Company will be valued for the purposes of these Articles at such valuation as the Board of Directors may determine.

Chapter VI. - Dissolution

25. Dissolution. The Company may be dissolved only upon the written proposal of the Board of Directors and by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles and in accordance with Luxembourg Law.

Chapter VII. - Interpretation and Luxembourg law

26. In these Articles:

26.1 a reference to:

26.1.1 one gender shall include each gender;

26.1.2 (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

26.1.3 a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

26.1.4 a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

26.2 general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words;

26.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

27. In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

	Class A Shares:
Permira Credit Solutions II Master L.P. 1	3,100,000

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholder of "Permira Credit Solutions II Master Sub S.A.", representing the totality of shares and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 15.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company 's address is fixed at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons have been elected as members of the Board of Directors for a maximum duration of six (6) years:
 - a) Richard Goddard, born on 5 December 1959 in Fareham, United Kingdom, residing at 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen, as A Director;
 - b) Séverine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France, residing professionally at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, as B Director; and
 - c) Cédric Pedoni, born on 24 March 1975 in Villerupt, France, residing professionally at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B Director.
3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg société coopérative, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 65.477.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary, by his surname, name, civil status and residences, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

Permira Credit Solutions II Master L.P. 1, un limited partnership, ayant son siège social à PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 6DJ, Îles Anglo-Normandes et immatriculée auprès du registre des limited partnerships de Guernesey sous le numéro 2147,

Désignée ci-après comme l'"Actionnaire Unique".

Ici représentée par Monsieur Jan MERCKX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter l'acte constitutif d'une société anonyme comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Raison sociale. Le présent document constitue les statuts de Permira Credit Solutions II Master Sub S.A. (la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi Luxembourgeoise"), y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et par ses statuts de temps à autre (les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après) est autorisé à changer l'adresse de la Société au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient jugés imminents, le siège social de la Société pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet social. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offre, d'achat, d'échange ou autrement) des titres, prêts et titres de dettes, tout ou partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations et autres titres, droits, instruments et/ou investissements de n'importe quelle nature émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes y compris les participations dans des partnerships ou autres entités et dérivées et swaps et de détenir ces instruments, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'acquérir, détenir, gérer et disposer de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités étrangères ou luxembourgeoises; d'acquérir tous titres, droits et actifs par voie de participation, apport, prise ferme d'achat ou option d'achat ou de toute autre manière, d'acquérir des brevets et des licences, de les gérer et de les développer;

3.3 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.4 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme (y compris capital, principal, primes, dividendes, intérêts, commissions, frais, remises et tous coûts ou dépenses liés que ce soit sur des actions ou sur d'autres titres) par toute personne y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contre-

partie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.7 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription d'actions ou autres titres et achat d'actifs ou de services), d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.9 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des actions, titres obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes actions, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions de catégorie A ("Actions de Catégorie A") ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes entièrement libérées (ci-après - ensemble avec toute Action de Catégorie B en circulation au moment concerné - désigné les "Actions").

5.2 Dans les présents Statuts:

5.2.1 Les "Actionnaires" désignent les détenteurs d'Actions au moment concerné;

5.2.2 Les "Actions de Catégorie B" désignent les actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;

5.2.3 Les "Actionnaires de Catégorie A" désignent les détenteurs d'Actions de Catégorie A au moment concerné;

5.2.4 Les "Actionnaires de Catégorie B" désignent les détenteurs d'Actions de Catégorie B au moment concerné (le cas échéant).

5.3 Capital Autorisé

5.3.1 Le capital autorisé, mais non émis et non souscrit, de la Société (le "Capital Autorisé") est de mille euros (1.000,- EUR).

5.3.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de temps à autre des Actions de Catégorie B (les "Actions Emises par le Conseil") dans les limites du Capital Autorisé comme suit:

(a) l'autorisation susmentionnée expirera cinq ans après le 18 septembre 2014 étant entendu qu'une ou des période(s) d'autorisation supplémentaires suite à cette période pourra ou pourront être approuvée(s) par Résolution des Actionnaires dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

(b) le Conseil d'Administration peut limiter ou supprimer les droits préférentiels des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Conseil et peut émettre les Actions Emises par le Conseil à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation de réserves ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration peut déterminer, sous réserve de la Loi de 1915.

5.3.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à:

(a) entreprendre toutes actions nécessaires ou souhaitables aux fins de modifier le présent Article 5 en vue de refléter et enregistrer tout changement du capital social émis effectué en vertu de l'Article 5.3.2;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou souhaitables pour l'exécution et/ou la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi Luxembourgeoise;

(c) déléguer à toute personne le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Emises par le Conseil et de faire acter toute émission d'Actions Emises par le Conseil par-devant notaire.

5.4 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolutions des Actionnaires adoptées dans la forme requise par la loi pour toute modification des Statuts.

5.5 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur une Action sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera à la libre disposition des Actionnaires.

5.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi de 1915.

6. Actions.

6.1 Les Actions sont émises sous forme nominative.

6.2 Toutes les Actions seront enregistrées dans un registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société à son siège social. Ce registre contiendra, entre autres, le nom de chaque Actionnaire, son adresse, le nombre et la catégorie des Actions qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque Action.

6.3 La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrées comme le plein propriétaire des Actions.

6.4 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des actions.

7.1 Un Actionnaire ne pourra procéder à toute Disposition de ces Actions sans le consentement par écrit du Conseil d'Administration.

7.2 Dans l'entière limite autorisée par la Loi Luxembourgeoise, tout transfert par un Actionnaire de tout ou partie de ses Actions prétendu effectué en violation des exigences du présent Article 7 sera réputé nul et non avenu et sans aucune valeur ou effet.

7.3 "Disposer de" signifie, eu égard toute Action ou toute participation juridique ou bénéficiaire dans toute Action:

- a) vendre, céder, transférer ou disposer autrement de celle-ci;
- b) créer ou autoriser tout Grèvement sur celle-ci;
- c) ordonner (par voie de renonciation ou autrement) qu'une autre personne doive, ou cède tout droit de, la recevoir;
- d) conclure tout accord concernant les votes ou tous autres droits attachés à l'action; ou
- e) convenir, que ce soit sous condition suspensive ou résolutoire ou non, d'effectuer l'une des actions susmentionnées, et "une Disposition" et "Disposé de" seront interprétés en conséquent.

7.4 "Charge" signifie une hypothèque, une charge, un privilège, une option, une restriction, un droit de premier refus, un droit de préemption, un droit on intérêt de tiers, autre charge ou sûreté de tout type, ou tout autre type d'accord ou d'accord ayant un effet similaire.

Chapitre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires

8. Conseil d'administration ou administrateur unique.

8.1 En cas de pluralité d'Actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration (les "Administrateurs", chacun un "Administrateur", ensemble le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non, composé d'un ou plusieurs administrateur(s) A (l(es) "Administrateur(s) A") et un ou plusieurs administrateur(s) B (l(es) "Administrateur(s) B").

8.2 Si la Société est établie par un Actionnaire Unique (tel que défini ci-après) ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un Actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires constatant l'existence de plus d'un Actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

9.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

9.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

9.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

10.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

10.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

11. Représentation de la société.

11.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature de tout Administrateur A agissant seul ou tout Administrateur B agissant conjointement avec tout Administrateur A ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par tout Administrateur A agissant seul ou tout Administrateur B agissant conjointement avec tout Administrateur A ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

11.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

13. Commissaire aux comptes.

13.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

13.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à partir de la date de leur élection.

13.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main ("Actionnaire Unique"). Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la société. S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire Unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée (une "Assemblée des Actionnaires") représentera l'ensemble des Actionnaires.

14.3 Une Assemblée des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas réservés au Conseil d'Administration en vertu des Statuts ou de la Loi de 1915.

15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires ("AGA") se tiendra dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable du mois d'octobre à 16h. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

16. Autre assemblée générale.

16.1 Le Conseil d'Administration pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires (les "AGEs").

16.2 De telles assemblées devront être convoquées si des Actionnaires représentant un cinquième du capital de la Société le requièrent.

17. Convocation.

17.1 L'Assemblée des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration par voie de lettres recommandées comprenant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyées aux Actionnaires à l'adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires, au moins 8 jours avant l'assemblée.

17.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux exigences et formalités de convocation.

18. Présence, Représentation.

18.1 Tous les Actionnaires auront le droit d'assister et de prendre la parole lors des Assemblées des Actionnaires.

18.2 Un Actionnaire peut se faire représenter lors de toute Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou e-mail une autre personne comme son mandataire, lequel ne doit pas nécessairement être lui-même Actionnaire.

19. Vote.

19.1 Chaque Action donne droit à une voix à son détenteur.

19.2 Les votes ont lieu à main levée ou par vote nominatif, à moins que l'assemblée des Actionnaires décide à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

19.3 Sauf dans les cas déterminés par la Loi Luxembourgeoise ou les Statuts, toutes les décisions de l'Assemblée des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des votes, quelle que soit la proportion du capital représentée.

20. Assemblée générale extraordinaire.

20.1 Une AGE convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins des Actions sont représentées et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, les modifications apportées à l'objet et à la forme de la Société.

20.2 Si la première des conditions mentionnées à l'article 20.1 n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, dans la manière prescrite par les Statuts ou par la Loi de 1915. Une telle convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion des Actions représentée.

20.3 A ces deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, devront être adoptées à la majorité des deux-tiers des voix exprimées.

20.4 Les résolutions changeant la nationalité de la Société ou augmentant les engagements des Actionnaires ne pourront être adoptées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et, sous réserve de toute autre disposition de la Loi de 1915.

21. Procès-verbaux.

21.1 Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

21.2 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être signés par le Conseil d'Administration pour pouvoir être versés dans des procédures judiciaires ou autrement.

Chapitre V. - Exercice social - Distribution des bénéfices

22. Exercice social.

22.1 L'exercice social de la Société débutera le 1 juillet et se terminera le 30 juin de chaque année, étant entendu, qu'en tant que disposition transitoire, le premier exercice social de la Société débute le jour de sa constitution et se termine le 30 juin 2015 (toutes dates incluses).

22.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes de la Société. Le Conseil d'Administration remet ces pièces ensemble avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'AGA, aux commissaires, qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

23. Approbation des comptes annuels.

23.1 Le Conseil d'Administration fournira aux Actionnaires une copie des comptes annuels audités établis conformément à la Loi de 1915.

23.2 Ces comptes annuels seront soumis pour approbation à l'AGA. L'AGA les examinera et, si elle l'estime opportun, les approuvera.

24. Distribution sur actions.

24.1 Du bénéfice annuel net de la Société déterminé conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par résolutions des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Actionnaires.

24.3 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux Actionnaire(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès de ou des Associé(s).

24.4 Toute distribution ou paiement par la Société eu égard aux Actions (y compris tout dividende et toute distribution ou paiement en relation avec un rachat ou une annulation d'Actions et tout paiement en relation avec la liquidation ou dissolution de la Société) sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

24.4.1 toute Distribution de Revenus sera distribuée aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, au pro rata; et

24.4.2 toute Distribution de Fonds Propres sera distribuée aux détenteurs d'Actions de Catégorie B, au pro rata.

24.5 "Distribution de Fonds Propres" désigne une distribution ou un paiement qui provient de la Proportion UK de tous revenus, produits ou recettes de la Société qui auraient été traités comme imposables à la Société en vertu des principes UK de gains en capital (nonobstant la possibilité de toute exonération fiscale spécifique en vertu de cas principes) si la Société avait été une entité résidente fiscale UK (un "Gain en Capital") diminué de la Proportion UK des coûts, frais dépenses et débours de la Société à l'exclusion de ceux relatifs à l'imposition qui n'est pas attribuable aux Gains en Capital (déterminé, dans la mesure nécessaire, suivant une base juste et raisonnable).

24.6 "Distribution de Revenus" signifie toute distribution ou paiement autre qu'une Distribution en Capital.

24.7 "Proportion UK" signifie la proportion telle qu'elle pourra être déterminée par le Conseil d'Administration.

24.8 La Société et ses Actionnaires et le Conseil d'Administration devront s'appuyer sur l'avis d'un expert nommé par le Conseil d'Administration afin de déterminer quels revenus ou recettes constituent un Gain en Capital.

24.9 Les paiements faits par la Société eu égard à ses Actions peuvent être faits en nature ou in specie à la discrétion du Conseil d'Administration sous la condition que tous les Actionnaires soient traités de façon égalitaire. Tout paiement fait en nature ou in specie par la Société seront évalués pour les besoins des présents Statuts à la valeur telle qu'elle pourra être déterminée par le Conseil d'Administration.

Chapitre VI. - Dissolution

25. Dissolution. La Société ne pourra être dissoute uniquement sur proposition écrite du Conseil d'Administration et par une décision des Actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'en cas de modification des présents Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

Chapitre VII. - Interprétation et loi luxembourgeoise

26. Dans les présents Statuts:

26.1 une référence à:

26.1.1 un genre devra inclure chaque genre;

26.1.2 (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

26.1.3 une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique distincte);

26.1.4 une disposition législative ou loi incluent toutes les modifications y afférentes et toutes leurs promulgations (avec ou sans modifications);

26.2 les mots généraux ne devront pas faire l'objet d'une interprétation restrictive du fait qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant une catégorie particulière de lettres, de sujets ou d'affaires, ou par des exemples qui entrent dans la définition des mots généraux;

26.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

27. En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

	Actions de Catégorie A
Permira Credit Solutions II Master L.P. 1	3.100.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

L'Actionnaire ci-dessus de "Permira Credit Solutions II Master Sub S.A.", représentant l'intégralité des actions et agissant en sa qualité d'Actionnaire Unique conformément à l'article 15.1 des Statuts, a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions de membres du Conseil d'Administration pour une durée maximale de six (6) ans:
 - a) Richard Goddard, né le 5 décembre 1959 à Fareham, Royaume-Uni, résidant au 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen, comme Administrateur A;
 - b) Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal, France, résidant professionnellement au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, comme Administrateur B; et
 - c) Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, résidant professionnellement au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, comme Administrateur B.
3. A été nommé comme commissaire aux comptes pour la même période: PricewaterhouseCoopers, une société coopérative luxembourgeoise, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et de sociétés sous le numéro B 65.477.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la Loi et constate expressément leur accomplissement.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MERCKX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. LAC/2014/45240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159146/774.

(140180323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Thot SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 130.859.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société THOT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.859, constituée par acte devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, numéro 2128 du 28 septembre 2007.

L'Assemblée est présidée par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, Rue de la Chapelle, qui désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, Rue de la Chapelle,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, Rue de la Chapelle.

Le Bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Refonte complète des statuts avec adoption d'une version anglaise des statuts suivie d'une traduction française;
2. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

IV. Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution unique

L'Assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société et d'adopter la version anglaise suivante suivie d'une traduction française:

Art. 1^{er}. Formation. There is formed a joint stock company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "THOT S.A.".

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the sole director or the Board of Directors, as the case may be, and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging to the same group of companies than the Company (“the Affiliated Company(ies)”);

For the purpose of this article, a company is considered as belonging to the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company when it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orientate the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company’s property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The issued share capital of the Company is set at thirty one thousand euros (31.000.-Euro) represented by one thousand (310) shares of a nominal value of one hundred euro (100.-Euro) per share.

The sole director or the Board of Directors, as the case may be, is authorized to increase the subscribed capital from its amount of thirty one thousand Euro (31,000.- Euro) to two million five hundred thousand euro (2.500.000. - Euro) by the creation and issue of twenty four thousand six hundred and ninety (24,690) shares of a nominal value of one hundred euro (100.-Euro) per share, having the same rights and advantages than the existing shares.

As a consequence, the sole director or the Board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of the articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the sole director or the Board of directors may from time to time determine. The sole director or the Board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The sole director or the Board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decision of the sole director or the Board of Directors, as the case may be, subject to the availability of funds determined by the sole director or the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to offset any net realised losses or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

In presence of registered shares, a register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the date of such transfers.

Art. 10. Composition of the Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, who need not be shareholders themselves.

However, if the Company is set up by a sole shareholder or, if it is recorded at a general meeting of shareholders that the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than a shareholder.

The sole director carries out the powers bestowed on the Board of Directors according to these articles of incorporation.

The director(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate which may not exceed six years, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Art. 11. Power of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

Art. 12. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or in case the Board of Directors is composed of three members or more by the joint signatures of any two directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors appoints from among its members a chairman and may appoint a secretary who need not be a director himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one or more other members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 14. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest. If any of the directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall disclose such personal interest to the other director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole director it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 16. Liability of the director(s). The director(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 17. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation are supervised by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 18. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of November at 4.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 20. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the Board of Directors.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

One or more shareholders may participate in a general meeting by conference call, videoconferencing or any other similar means of communication enabling the several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the general meeting for the purpose of the quorum and majority requirements.

Each share entitles to one vote.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least half

(1/2) of the share capital and resolutions shall be adopted by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

If such quorum is not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted without quorum requirement by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

Art. 21. Financial year. The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirty of June of the following year.

Art. 22. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 23. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 72 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 24. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The Board of Directors may decide to distribute an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The auditor(s) or the independent auditor(s) in their report to the Board of Directors shall verify whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

Art. 25. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 26. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Version française des statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société anonyme ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination " THOT S.A."

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision de l'administrateur unique ou du Conseil d'Administration, selon le cas, et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («la Société(s) Apparenté(es)»);

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€), représenté par mille (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- €) chacune.

L'administrateur unique ou le Conseil d'Administration, selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social de son montant de trente-et-un mille Euro (31.000.-€ à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000.-€), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euro (100.-€) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, l'administrateur unique ou le Conseil d'administration, selon le cas, est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par l'administrateur unique ou le Conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. L'administrateur unique ou le Conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. L'administrateur unique ou le Conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut procéder au rachat de des propres Actions par décision de l'administrateur unique ou du Conseil d'Administration, selon le cas, sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par l'administrateur unique ou le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur du pair comptable.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour compenser toute perte nette réalisée ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. S'il y a plusieurs propriétaires par Action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

L'administrateur unique exercera les pouvoirs conférés au Conseil d'administration par les présents statuts.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 14. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 16. Responsabilité des administrateurs(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'eux-mêmes actionnaire(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s) sauf dans le cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué que pour motifs graves.

Art. 18. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de novembre à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 20. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent prendre part à une assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de

communiquer simultanément les unes avec les autres. Ce ou ces actionnaires sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Chaque action donne droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées, chaque action donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier juillet et s'achève le trente juin de l'année suivante.

Art. 22. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 23. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 24. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux actionnaire(s).

Les actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernier exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer un acompte sur dividende sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acompte sur dividende ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) ou les commissaire(s) aux comptes dans leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

Art. 25. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s) en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 26. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

L'Assemblée générale décide encore que la version anglaise des statuts prime sur la version française en cas de divergence entre les deux versions.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme approximative de 1.300.- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOEBEL, PRALONG, DI GIOVANNI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/09/2014. Relation: EAC/2014/13102. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 01/10/2014.

Référence de publication: 2014157672/501.

(140178919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

B&W PGG Luxembourg Canada Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.399.

L'an deux mille quatorze, le dix septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

«B&W PGG Luxembourg Finance», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.684 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Steven van Waas, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de «B&W PGG Luxembourg Canada Holdings», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.399, constituée par acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 daté du 31 janvier 2014, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

Version en langue anglaise

“ **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.”

Version en langue française

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. VAN WAAS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2014. Relation: MER/2014/1889. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145963/47.

(140166157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

B&W PGG Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 164.684.

L'an deux mille quatorze, le dix septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

«B&W PGG Luxembourg Holdings», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.689 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Steven van Waas, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de «B&W PGG Luxembourg Finance», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.684, constituée par acte notarié de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3169 daté du 23 décembre 2011, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3272 daté du 23 décembre 2013 (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

Version en langue anglaise

“ **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.”

Version en langue française

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. VAN WAAS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2014. Relation: MER/2014/1888. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145965/49.

(140166159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Wallis Estate, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 160.976.

Dépôt rectificatif du dépôt L110079045 du 23/05/2011

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre.

Je soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déclare et constate le suivant:

Lors de la rédaction de l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée «WALLIS ESTATE», établie et ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n° B160976 (matricule n° 20112417096) reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 mai 2011 (numéro 885/2011 de son répertoire), enregistré à Esch/Al. A.C., le 17 mai 2011, sous la relation EAC/2011/6452, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 mai 2011, référence de dépôt L110079045,

une erreur s'est immiscée dans les paragraphes suivants, dans la description de l'apport en nature, libellés comme suit:

«Souscription et libération

Toutes les parts sont souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Christian GOUNON, directeur de sociétés, né à Macon (F) le 27 octobre 1941, demeurant à CH-1167 Lussy-sur-Morge, Le Pré du Bois, pré-qualifié, comme suit:

Moyennant un apport en nature d'un immeuble de bureaux avec toutes ses appartenances et dépendances sis à L-2714 Luxembourg, 4, rue du Fort Wallis inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LD de la BASSE PETRUSSE, comme suit:

- Numéro 3/910, lieu-dit "Rue du Fort Wallis", place (occupée) bâtiment industriel ou artisanal, contenant 11 ares 95 centiares.

L'associé unique déclare évaluer ledit immeuble pour sa valeur vénale à CINQ MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE MILLE EUROS (€ 5.560.000,-).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le gérant.

Lequel rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'associé unique alloue le montant de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-) au capital social de la société et le montant de CINQ MILLIONS SOIXANTE MILLE EUROS (€ 5.060.000,-) à la prime d'émission disponible.

L'immeuble apportée à la société est libre de toutes dettes et charges hypothécaires.

Origine de propriété

L'immeuble pré-décrit appartient à Monsieur Jean-Christian GOUNON, pour l'avoir acquis sur la société civile immobilière SCI WALLIS, aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 mars 2006, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 19 avril 2006, volume 1984, numéro 24.».

Ces paragraphes doivent être lus comme suit:

«Souscription et libération

Toutes les parts sont souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Christian GOUNON, directeur de sociétés, né à Macon le 27 octobre 1941, matricule n° 19411027-33654, demeurant à CH-1167 Lussy-sur-Morge, Le Pré du Bois, préqualifié, comme suit:

Moyennant un apport en nature

1.- d'un immeuble de bureaux avec toutes ses appartenances et dépendances sis à L-2714 Luxembourg, 4 rue du Fort Wallis, inscrit au cadastre comme suit:

commune de Luxembourg, section LD de la BASSE PETRUSSE

- Numéro 3/910, lieu-dit "Rue du Fort Wallis", place (occupée) bâtiment industriel ou artisanal, contenant 11 ares 95 centiares.

2.- dans un immeuble en copropriété sis à Luxembourg, 4-10, Boulevard d'Avranches, dénommé «CENTRE HERMES BEAUVOIR», inscrit au cadastre comme suit:

commune de Luxembourg, section LD de la BASSE PETRUSSE

- Numéro 3/1131, «Boulevard d'Avranches», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 10 ares 47 centiares

* la propriété privative et exclusive des disponibles 1 à 4 à l'entre-sol, avec cinq millièmes (5/1.000) dans les parties communes, y compris le sol,

3.- deux aires de stationnement banalisées dans le parking Rocade (droit d'occupation du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 2018).

Les immeubles apportés sont grevés des servitudes suivantes:

- d'une servitude concernant l'immeuble vendu décrite dans un acte de vente, reçu par Maître Charles CROCIUS; notaire à Luxembourg, le 23 mars 1917, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg, le 24 mars 1917, volume 231, Numéro 140 dans les termes suivants:

«Il est établi une servitude de passage à pied et à cheval, au profit du fonds présentement vendu, à charge de la propriété réservée par la partie venderesse, et teintée en jaune sur le plan annexé, cette partie ayant une profondeur de quinze mètres à partir de la limite intérieure du trottoir sur la rue Wallis, et une largeur de quatre mètres entre le pignon de la teinturerie du côté de Sand et la propriété Sand, ce passage devant rester libre de tous dépôts et voitures».

* des servitudes concernant l'immeuble en copropriété sis à Luxembourg, 4-10, Boulevard d'Avranches, dénommé «Centre HERMES BEAUVOIR»:

a) une servitude réciproque de passage pour piétons et véhicules au profit et à charge des immeubles contigus CENTRE HERMES ET CENTRE HERMES-BEAUVOIR,

b) une servitude constituée dans le prèdit acte de vente du 18 décembre 1975 dans les termes suivants:

a. «la société en nom collectif «MATHIS PROST ET COMPAGNIE» est autorisée à élever sur l'emplacement qu'elle vient d'acquérir une construction d'un seul niveau (rez-de-chaussée) et d'y accéder à partir de la rue du Fort Wallis par le passage plus amplement désigné sur le plan annexé par les lettres A-B-C-D-E-F.

Ce droit de passage et d'accès a été constitué à titre de servitude à charge du fonds 3/673 et au profit du fonds contigu appartenant à la société Mathis PROST:

En outre ladite société «MATHIS PROST ET COMPAGNIE» aura le droit de couvrir le passage prédésigné à partir de l'emplacement du CENTRE HERMES à construire, cette parcelle de passage étant délimitée sur le prèdit plan par les lettres C-D-E-F.

L'associé unique déclare évaluer lesdits immeubles pour leur valeur vénale à CINQ MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE MILLE EUROS (€ 5.560.000,-).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le gérant.

Lequel rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'associé unique alloue le montant de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-) au capital social de la société et le montant de CINQ MILLIONS SOIXANTE MILLE EUROS (€ 5.060.000,-) à la prime d'émission disponible.

Les immeubles apportés à la société sont libre de toutes dettes et charges hypothécaires.

Origine de propriété

Les immeubles pré-décrits appartiennent à Monsieur Jean-Christian GOUNON, pour les avoir acquis sur la société civile immobilière SCI WALLIS, aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 mars 2006, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 19 avril 2006, volume 1984, numéro 24.».

Toutes les autres clauses et conditions de l'acte de constitution de société pré-cité restent inchangées et mention de la présente rectification sera faite partout où besoin en sera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/09/2014. Relation: EAC/2014/12557. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19/09/2014.

Référence de publication: 2014146474/99.

(140166325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

AIEREF Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 244.410,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.661.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 1^{er} Septembre 2014, que:

- Mme Alix Van Ormelingen, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérante de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2014;
- M. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2014;
- M. Mark Flaherty, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2014;
- M. Emmanuel Babinet, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2014;
- M. Jerome Petit, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2014;
- M. Francesco Piantoni, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2014;
- le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1^{er} Septembre 2014 du 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 16 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 1^{er} Septembre 2014:

- Francesco PIANTONI, Gérant
- Emmanuel BABINET, Gérant
- Jerome PETIT, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 13 Octobre 2014.

Référence de publication: 2014159492/30.

(140181075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Avalon Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.466.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014159521/12.

(140181474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

AB Exploitation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159481/10.

(140181907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.
